

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1692-26-2025

---

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 14 juillet 2025, le conseil a adopté le *Règlement 1692-26-2025 modifiant le règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca).

Donné à Beloeil, ce 17 juillet 2025.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Consulter le règlement 1692-26-2025

Télécharger l'avis public

